

Contour de zones

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa - UUb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UC : Zone d'extension urbaine, regroupement parcellaire
- UD : Zone de regroupement bâtis ou hameaux au développement limité

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAB : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB - AUBa - AUBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI - AUI BDC : Zone économique à urbaniser
- AUI BD3 : Zone à urbaniser - Bièvre Dauphine 3

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- AF : Secteur champs de Foire de Beauséjour

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- AI - AIa - AIB : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanoteries de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARB : Secteur champs de Foire de Beauséjour - restauration
- AGV1 : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

PRESCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Projets :

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Orientation d'aménagement et de programmation Bièvre Dauphine
- Périmètre d'Atterre de Projet d'Aménagement global

Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques :

- Ligne de recul minimum d'implantation des constructions vis-à-vis des voies et emprises publiques
- Ligne d'implantation obligatoire des constructions à l'alignement

Règles alternatives de hauteur :

- Hauteur type 1
- Hauteur type 2

Emplacements réservés et servitudes :

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation
- Emplacements réservés pour l'habitat ERS, IOLLS
- Secteur de mixité sociale LS, LS, 25%

Divers :

- Espaces urbains cultivés
- Secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol (extraction)
- Secteur lié à l'exploitation du sol et du sous-sol (stockage et traitement des matériaux inertes)
- Limite communale
- Parcelaire
- Cimetière
- Espace préférentiel de développement
- Cours d'eau permanent
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre indicatif autour des bâtiments agricoles

Élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COLOMBE Nord

Plan A : Zonage général

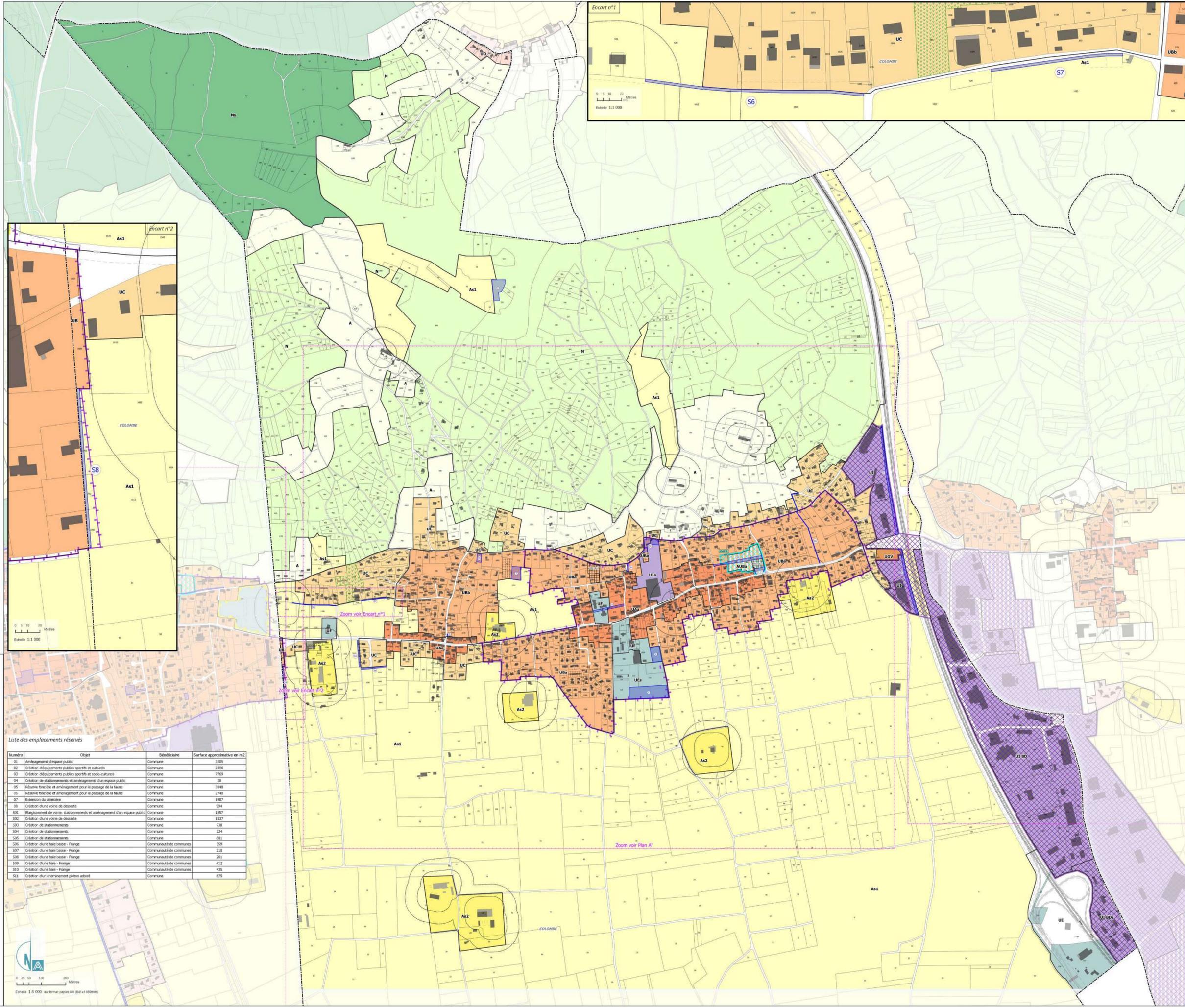
Dossier d'approbation

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire Bièvre Est en date du :

Le président :

Échelle : 1/5 000
Source : DGFIP Cadastre © 2017

Décembre 2019



Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative en m ²
01	Aménagement d'espace public	Commune	3205
02	Création d'équipements publics sportifs et culturels	Commune	2395
03	Création d'équipements publics sportifs et socio-culturels	Commune	7759
04	Création de stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	28
05	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	3848
06	Réserve foncière et aménagement pour le passage de la faune	Commune	2745
07	Extension du cimetière	Commune	1957
08	Création d'une voie de desserte	Commune	994
501	Élargissement de voie, stationnements et aménagement d'un espace public	Commune	1557
502	Création d'une voie de desserte	Commune	1837
503	Création de stationnements	Commune	738
504	Création de stationnements	Commune	224
505	Création de stationnements	Commune	651
506	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	359
507	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	218
508	Création d'une halte basse - Frange	Communauté de communes	261
509	Création d'une halte - Frange	Communauté de communes	412
510	Création d'une halte - Frange	Communauté de communes	435
511	Création d'un cheminement piéton autorisé	Commune	675

Échelle 1:5 000 au format papier A0 (841x1189mm)